



Généralisation de la formation à la transition écologique à tous les agents de l'État

Après avoir concerné respectivement les directeurs d'administration centrale puis les 25 000 cadres supérieurs jusqu'à la mi-2025, la formation à la transition écologique (FTE) va à présent s'étendre à l'ensemble des 2,5 millions d'agents de l'État. Le pilotage interministériel de l'opération de formation est désormais passé de la DIESE à la DGAFP.

La [circulaire du 24 octobre 2025](#) publiée au BOAC du ministère de l'action et des comptes publics du 10 novembre 2025 a été préparée en concertation étroite avec les ministères et la DIESE afin de permettre de relever le défi de la multiplication par 100 du nombre d'agents à former.

Le programme, qui avait été fixé par un groupe de scientifiques de haut niveau placé auprès du ministre chargé de la fonction publique, restera le même que celui des directeurs d'administration centrale et des cadres supérieurs, mais la circulaire adapte les modalités en prévoyant notamment un large recours au distanciel. Elle offre en même temps aux ministères la faculté, s'ils le souhaitent, d'adapter ou renforcer, par exemple en faisant suivre des ateliers en présentiel, les parcours de formation de certains agents, notamment ceux ayant des métiers susceptibles d'avoir un impact plus direct sur la transition écologique.

Comme pour les cadres supérieurs, la formation sera obligatoire pour tous et effectuée sur le temps de travail. Elle devra obligatoirement traiter des trois crises majeures du climat, de la biodiversité et de la raréfaction des ressources et présenter la problématique des leviers d'action et du passage à l'action.

La DGAFP, le CGDD et la DRH du ministère chargé de la transition écologique mettront à disposition des ministères un parcours en ligne complet qui traitera de l'ensemble de ces thématiques sur la [plateforme interministérielle de formation en ligne Mentor](#). Deux des trois modules de ce parcours seront livrés à la fin de l'année 2025.

Télécharger la circulaire 

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON